

57 - Subvention exceptionnelle à l'Association Antenne Petite Enfance

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Antenne Petite Enfance.

L'Association Antenne Petite Enfance agit au bénéfice des plus jeunes Bisontins et de leur famille depuis maintenant 30 ans, à travers notamment la gestion d'un Multi accueil de 25 places, l'intervention dans les Lieux d'accueil Enfants-Parents des maisons de quartiers, la proposition d'un service d'écoute et d'accompagnement pour les parents et professionnels (service Oreille).

A l'occasion de ce trentième anniversaire, l'Antenne Petite Enfance a organisé deux jours de conférences-débats et de rencontres les 29 et 30 mai dernier. Bénévoles, parents, étudiants et professionnels ont pu bénéficier d'espaces d'échanges et d'informations quant au rôle de chacun dans l'épanouissement de l'enfant.

Une subvention exceptionnelle de 500 € est proposée pour participer au financement de ce projet d'un montant global de 4 849 €.

En cas d'accord avec cette proposition, la somme de 500 € sera prélevée sur la ligne 65.64/6574.0093013 CS 44000.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Antenne Petite Enfance.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques, des questions à poser à M. l'Adjoint DAHOUI ? Pas d'abstentions. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.